

FORMULAIRE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE
POUR L'ÉLECTROMÉNAGER

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la précarité énergétique, le Département des Côtes d'Armor peut accorder une aide aux ménages afin de remplacer des appareils électroménagers de première nécessité défectueux et consommateurs en énergie :

- ✓ Réfrigérateur
- ✓ Congélateur
- ✓ Four de cuisson (gaz ou électrique) et micro-ondes
- ✓ Table de cuisson (gaz ou électrique)
- ✓ Cuisinière (gaz ou électrique)
- ✓ Lave-linge
- ✓ Radiateur mobile à inertie

Les appareils achetés neufs ou reconditionnés sont obligatoirement de classe énergétique A (ou jusqu'à C pour les réfrigérateurs et congélateurs)

Je soussigné(e) : (NOM et Prénom)

domicilié(e) à :

sollicite auprès du Département des Côtes d'Armor – Direction du Développement Social - Fonds de Solidarité pour le Logement/Service Habitat et Logement, une aide pour l'achat d'un appareil électroménager

En cas d'accord, cette aide sera versée

à (Intitulé exact du commerçant) :

Références bancaires/R.I.B (doc à joindre) :

N° de SIRET :

Personne à contacter (tel et/ou mail) :

J'ai pris connaissance que le justificatif de cet achat (ou facture acquittée pour le solde) devra parvenir au service Habitat et Logement du Département des Côtes d'Armor dans un délai d'un mois, suivant le courrier de notification de l'aide accordée.

À réception de la facture délivrée par le vendeur, le virement sera effectué pour le compte du commerçant dont les références sont indiquées ci dessus.

J'ai bien connaissance qu'une partie du montant de la dite facture peut rester à ma charge.

À, le/...../..... Signature